



PROCES-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL

Réunion téléphonique du 13 avril 2022

Président : M. MAUJEAN David.

Vice-Président : M. BERTIN Denis.

Secrétaire et Secrétaire Adjoint : M. BRUERRE Mickael.

Membres : M. LECUYER Alain / M. AMEDRO Éric / M. SERVAIS Alexis.

Absent excusé : M. LAURENT Maxence.

FORFAIT GENERAL

La commission FUTSAL prend note du 3^{ème} forfait de l'équipe de **Chalons cheminots 3** (chalons cheminots 3 vs Witry les rs es).

N° affiliation : 518353

En conséquence, la commission départementale futsal décide de déclarer l'équipe de **Chalons cheminots 3** « **FORFAIT GENERAL** » suite à 3 forfaits, en application de l'article 159/4 des RG de la FFF, Droits administratifs de 70€ au débit du club de CHALONS CHEMINOTS 3.

Le président :

M. MAUJEAN David

Le secrétaire :

M. BRUERRE Mickael